

# ÉNERGIE

## LA MAÎTRISE DES ÉNERGIES À DELLE

De nombreuses personnes nous ont demandé quelles étaient les relations entre le développement durable et la démarche Cit'ergie mise en place par la Ville de Delle ? Sans prétendre à une réponse exhaustive, voici quelques éléments d'explications.

### DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'AGENDA 21

#### LES BESOINS PRÉSENTS ET À VENIR

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Rapport Brundtland, 1987

*27 principes fondent le développement durable.*

Consulter sur ce sujet le site : <http://www.v1.agora21.org>

#### UNE RUPTURE AVEC CERTAINS MODES DE DÉVELOPPEMENT

Le développement durable est conçu comme une rupture avec d'autres modes de développement qui ont conduit, et conduisent encore, à des dégâts sociaux et écologiques considérables, tant au niveau mondial que local.

#### SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme l'indique le schéma ci-dessous, pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs :

- L'équité sociale,
- La préservation de l'environnement,
- L'efficacité économique.



#### DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'AGENDA 21

Établi lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en 1992 à Rio De Janeiro au Brésil (Sommet de la Terre), l'Agenda 21 est un guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

Les nations qui se sont engagées pour sa mise en place doivent l'appliquer au niveau national, régional et local. L'Agenda 21 est structuré en 4 sections et 40 chapitres

### CIT'ERGIE, UN OUTIL POUR INITIER DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec ses 4 sections et ses 40 chapitres, l'**Agenda 21** est un dispositif très large dont la mise en œuvre reste encore assez complexe au niveau d'une ville comme la nôtre.

En l'absence d'un Agenda 21, d'autres outils intermédiaires sont disponibles, le **PLAN CLIMAT-ENERGIE TERRITORIAL (PCET)** peut constituer le premier volet d'un futur Agenda 21.

La démarche Cit'ergie quant à elle, accompagne la mise en place d'une politique énergétique et climatique de la collectivité, en lui offrant une reconnaissance nationale et européenne. L'un et l'autre de ces outils facilitent le lancement d'un PCET car ils nécessitent la mise en place d'une organisation interne transversale et d'actions de mobilisation des acteurs du territoire.

Source : <http://www.pcet-ademe.fr/>

**Agenda 21, Plan Climat – Energie Territorial et Cit'ergie**, constituent donc des outils reliés entre eux qui donnent à la notion de développement durable une signification concrète, opérationnelle, visible.

LA VILLE DE DELLE a choisi CIT'ERGIE pour lancer une politique de maîtrise des énergies. En fonction des résultats concrets qu'elle obtiendra d'ici la fin du mandat, rien n'interdit à terme qu'elle utilise d'autres outils, tels que ceux évoqués plus haut, pour s'inscrire plus encore dans une politique de développement durable.

#### CONTACT

Pour toute question ou suggestion concernant la politique communale de maîtrise des énergies, vous pouvez contacter le Secrétariat des Services Techniques au **03 84 36 08 76** ou écrire à l'adresse internet suivante : [maitrisedesenergies@delle.fr](mailto:maitrisedesenergies@delle.fr)

